

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.029

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 février 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 février 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Patrick MARENGO  
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT  
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU  
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Didier SIMONNET  
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE  
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : PROGRAMME PENZA : PRÉSERVONS ENSEMBLE NOTRE SANTÉ-  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CONFÉRENCE DES  
FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE  
(CFPPA)

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Dans le cadre de **MISE EN ŒUVRE DU BUDGET 2023** **santé publique et plus** particulièrement du programme Prévention Ensemble Notre Santé (PENSA), il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), coordonnée par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, en charge de la redistribution des fonds alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

A ce titre, la demande de subvention adressée au Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour la CFPPA s'élèvera à 25 000 euros.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après avoir délibéré,

### DÉCIDE

- de solliciter la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 25 000 euros, pour l'organisation du programme PENSA en 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Gilbert THULEAU

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 08 mars 2023